



Société en liquidation

«Naam»

«Adres»

«PC» «Stad»

Anvers, mardi le 19 juin 2012

Madame,
Monsieur,

Nous vous adressons ce courrier en tant que liquidateurs de la société belge Apra Leven, en liquidation depuis le 4 mars 2011 sur décision de l'organe de contrôle belge.

Sur base des renseignements dont nous disposons, ce courrier vous est adressé en votre qualité d'affilié d'une assurance groupe souscrite par votre employeur ou ancien employeur auprès d'Apra Leven.

Vu l'importance de ce courrier, nous nous permettons d'attirer votre attention sur les points suivants.

*
* *

1. Nous vous informons que les liquidateurs sont en train de finaliser les comptes sociaux d'Apra Leven pour l'année 2011, et ce sous le contrôle du Commissaire agréé par l'organe de contrôle belge, à savoir la firme PWC Belgique.

2. Comme vous le savez, une grande partie des valeurs représentatives d'Apra Leven a, principalement, été investie - sous la responsabilité du Conseil d'Administration en place avant juin 2010 - dans des prêts octroyés à des sociétés qui sont en défaut de paiement et garantis par des biens immobiliers situés en Espagne et en Roumanie.

Compte tenu des conditions juridiques et économiques des prêts consentis, ainsi que la situation économique actuelle de la zone Euro et plus particulièrement du marché immobilier en Espagne et Roumanie, nous nous voyons dans l'obligation, en application des règles comptables, d'acter dans les comptes de la liquidation de nouvelles moins-values et réductions de valeur importantes en nous basant sur les estimations faites par la firme John Lang Lasalle.

3. Nous avons également été amenés à constater d'importants manquements dans la gestion de l'entreprise ainsi que dans la gestion financière de l'ancienne équipe dirigeante en place avant juin 2010. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une série d'actions judiciaires, civiles et pénales, en Espagne, en Roumanie et en Belgique, dirigées contre les personnes qui étaient en charge de la conduite de la compagnie d'assurance avant juin 2010, dans le but d'obtenir l'indemnisation du préjudice que leur gestion a causé à Apra Leven.

4. Ces différentes actions judiciaires risquent de prendre du temps alors que nous souhaitons faire avancer la liquidation rapidement. Les décisions de gestion que nous devons prendre dans le cadre de la liquidation - sous le double contrôle de la Banque Nationale Belge et du Tribunal de Commerce d'Anvers - doivent impérativement garantir une parfaite égalité entre tous les assurés.

5. Sur base de l'ensemble des éléments actuellement en notre possession, les liquidateurs sont arrivés à la conclusion que la liquidation sera déficitaire. Sachez toutefois que nous mettons tout en œuvre pour diminuer au maximum la perte.

APRA Leven sa – Société en liquidation

Jan Van Rijswijcklaan 66 – B-2018 Antwerpen – Tel (0032) (0)3 610 54 00 – vereffening@apraleven.com – Antwerpen RPR 0434.899.597

Pour connaître précisément la portée de vos droits et déterminer s'ils sont susceptible d'être affectés par la liquidation, nous vous renvoyons au site web de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) qui, sur base d'une liste de questions fréquemment posées (FAQ), a commenté les conséquences de la liquidation d'Apra Leven pour les affiliés auprès d'une assurance groupe souscrite par leur employeur auprès d'Apra Leven.

L'adresse du site de la FSMA est le suivant:

<http://www.fsma.be/fr/in-the-picture/Article/faq/faqapraveven.aspx#aperçu>

6. Nous avons déposé le 20 avril dernier auprès du Tribunal de Commerce d'Anvers, pour approbation, un plan financier de liquidation prévoyant pour les affiliés à une assurance groupe, la libération d'une partie de la réserve de pension constituée au sein d'Apra Leven et ce dans le respect du principe de traitement égalitaire entre tous les assurés.

Le montant de la réserve de pension qui pourra être libéré a été calculé par un bureau d'actuaire indépendants au 4 mars 2011 qui est la date à laquelle votre contrat d'assurance groupe avec Apra Leven a été considéré comme ayant pris fin.

Dès que le Tribunal de Commerce d'Anvers aura approuvé le plan financier de liquidation, nous vous informerons plus précisément quant à la partie de la réserve de pension qui pourra être libéré et le destinataire auquel il devra être versé en application des règles légales qui sont plus amplement expliquées sur le site précité de la FSMA auquel nous vous renvoyons.

La libération par les liquidateurs d'une partie de la réserve de pension peut, le cas échéant, entraîner la retenue des cotisations, taxes et impôts prévus par la législation fiscale et sociale.

7. Par même courrier nous écrivons à l'employeur qui a souscrit auprès d'Apra Leven votre assurance groupe pour qu'il nous communique le nouvel assureur groupe auquel votre assurance groupe a été transférée. Nous adressons copie du présent courrier à votre employeur.

8. Dans l'hypothèse où il est confirmé que votre assurance groupe a été transféré à un nouvel assureur, la part de la réserve de pension qui a été constituée au sein d'Apra Leven doit en principe lui être transférée.

Dans l'hypothèse où vous n'êtes actuellement plus en service de l'employeur qui a souscrit l'assurance groupe auprès d'Apra Leven, veuillez nous renvoyer le formulaire annexe dûment complété et signé.

*
* *

Nous espérons qu'avec votre confiance, nous parviendrons - dans ce dossier difficile et important pour vous - à mener à bien cette liquidation en minimisant au mieux votre préjudice éventuel.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour la sa APRA Leven en liquidation,
Le collège des liquidateurs,



CVBA Nelissen Grade,
Représentée par Monsieur Dries Goyens



EBVBA Actualic
Représentée par Monsieur le Chevalier
Claude Desseille



APRA Leven nv en liquidation

Jan Van Rijswijcklaan 66

2018 ANTWERPEN

**Formulaire à nous retourner par les affiliés d'une assurance groupe
souscrite auprès d'Apra Leven par un employeur chez qui ils ne sont
plus en service**

Je soussigné,

- Nom et prénom :
- Adresse légale :

Agissant en ma qualité d'affilié auprès d'une assurance groupe souscrite auprès d'Apra Leven par mon ancien employeur, contrat dont les références sont les suivantes :

- Numéro contrat :
- Autres informations utiles :

Déclare par la présente (barrer les mentions non-applicables) :

- Mon ancien employeur existe toujours ;
- Mon ancien employeur ou son activité a été reprise par une autre société ;
- Mon ancien employeur est en faillite ;
- Mon ancien employeur est en liquidation ;
- Mon ancien employeur n'existe plus ;
- Aucune des hypothèses ci-dessus ne s'applique à mon cas ;

Pour les affiliés qui n'ont pas encore atteint l'âge de la pension:

Demande aux liquidateurs de transférer la réserve de pension constituée dans le cadre de l'assurance groupe souscrite auprès d'Apra Leven auprès de l'organisme de pension suivant:

- Nom et forme légale de l'organisme de pension :
- Siège social de de l'organisme de pension :
.....
- Personne de contact et coordonnées:
.....
- Compte bancaire :
- Références:
- Autres informations utiles:



Pour les affiliés qui ont atteint l'âge de la pension:

Demande aux liquidateurs de payer la réserve de pension constituée dans le cadre de l'assurance groupe souscrite par mon ancien employeur auprès d'Apra Leven sur le compte bancaire suivant :

- Banque:
- Numéro de compte IBAN:
- Swift:
- Autres informations utiles:

Je reconnais et accepte:

- Que le contrat d'assurance groupe auprès d'Apra Leven nv doit être considéré comme ayant pris fin le 4 mars 2011;
- Que ma demande implique, si applicable à mon cas, mon accord pour transférer les éléments du contrat d'assurance groupe souscrit auprès d'Apra Leven à l'organisme de pension renseigné ci-avant;
- Que la libération de la réserve de pension se fera en fonction de l'avancement de la liquidation d'Apra Leven nv étant entendu que ma créance sur Apra Leven nv en liquidation est maintenue pour la partie qui n'a pas été transférée ;
- Que la libération de la réserve de pension peut, le cas échéant, entraîner la retenue des cotisations, taxes et impôts prévues par la législation fiscale et sociale ;

Je déclare que les informations données dans le présent formulaire sont exactes et sincères.

Fait à le/...../.....

Signature

Nous vous prions de renvoyer ce formulaire complété et signé à l'adresse mentionnée en tête de ce document ou par mail à l'adresse vereffening@apraleven.com, en joignant une copie de votre carte d'identité.